



BARÈME DES HONORAIRES

Berec Immobilier

Siège social

32 rue du Four
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Tél. 01 45 14 00 30

berecvsm@orpi.com

www.berecimmobilier.com

14 avenue Gallieni
94340 Joinville-le-Pont

36 avenue Gallieni
94340 Joinville-le-Pont

39 rue de Paris
94340 Joinville-le-Pont

32 avenue Salengro
94500 Champigny-sur-Marne

135 bis av. du M^{al} Leclerc
94410 Saint-Maurice

5 rue Victor Hugo
92700 Colombes

Transaction

Prix de vente hors honoraires	% sur prix de vente hors honoraires	
	Vendeur	Acquéreur
jusqu'à 55 000 €	5 % maximum	5 % maximum
de 55 001 € à 105 000 €	4,5 % maximum	4,5 % maximum
de 105 001 € à 150 000 €	4 % maximum	4 % maximum
de 150 001 € à 200 000 €	3,5 % maximum	3,5 % maximum
de 200 001 € à 350 000 €	3 % maximum	3 % maximum
au-delà de 350 000 €	2,5 % maximum	2,5 % maximum
au-delà de 1 300 000 €	2 % maximum	2 % maximum

Gestion locative

Formule :

- basique 2,99 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- confort 6 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- sérénité 11 % TTC du loyer mensuel charges comprises

Dans le cas d'une délégation de mandat, le barème applicable est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.

SARL au capital de 38 112 € - RCS Créteil B 353 403 447 - APE 703A représentée par Corinne Bérec et Pierre Bracq
Siège social : 32 rue du Four - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
Carte professionnelle CPI 9401 2016 000 014 790 délivrée à Corinne Bérec et Pierre Bracq par la CCI de Paris Île-de-France
Garantie pour l'activité Transaction 1 200 000 € et pour l'activité Gestion de 800 000 €
délivrée par GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75009 Paris
Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08043519 - TVA FR 62 353 403 447

Location

Zone tendue :

à la charge du preneur	10 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	10 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Zone très tendue :

à la charge du preneur	12 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	12 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Honoraires TTC de location sans recherche de locataire

Zone tendue :

à la charge du preneur	6 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	6 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Zone très tendue :

à la charge du preneur	7 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	7 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

à la charge du preneur	3 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	3 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Frais de dossier à la charge du bailleur 300 € TTC

Estimation : prix facturé sur devis